

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-095 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 13 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : lundi 6 mai 2024 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2024-093), Estelle BARBARIN, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel FABRE (à Daniel GUEUR), Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Serge GARDIEN (à Sylvie RIGHETTI), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Max ORSET), Bernard GUERS (par Eric BEAUFORT).

Etait excusé et suppléé : Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

Etaient excusés : Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Pascal PAIN, Lionel CHAPPELLAZ, Nazareño ALONSO.

Objet : Avenant n°2 (année 2024) à la convention pluriannuelle 2022 – 2026 relative au financement du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de la Plaine de l'Ain

VU la délibération n° 223 du 16/12/2021 approuvant la convention pluriannuelle 2022 – 2026 relative au financement du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de la Plaine de l'Ain ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 avril 2024 ;

Mme Liliane FALCON, membre du bureau déléguée aux solidarités et aux services à la personne, rappelle que le Département de l'Ain participe au fonctionnement du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) de la Plaine de l'Ain, dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2022-2026.

Le montant du soutien financier départemental est calculé à partir du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans (population INSEE de 2019) * 4,20 €.

Soit pour le territoire de la Plaine de l'Ain, 18 568 personnes âgées de plus de 60 ans, ce qui représente une participation financière du Département de 77 985,60€.

Compte-tenu du contexte économique actuel, le Département a décidé d'augmenter de 3 % sa participation (à partir du montant de la participation de 2023), pour l'année 2024, soit un montant de 81 645,57 €.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant à la convention financière pour l'année 2024.
- AUTORISE le président, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer cet avenant ainsi que tous nouveaux avenants à venir.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 mai 2024
Publiée le 21 MAI 2024*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

